

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

12^e rencontre – 4 mai 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 20 avril 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- A-29-2011-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non réengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2021-2022
- 5- A-29-2012-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non réengagements et mises en disponibilité 2021-2022 pour le personnel enseignant de la formation professionnelle
- 6- A-29-2013 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant et non enseignant – non rengagement pour incapacité – année scolaire 2021-2022
- 7- A-29-2019 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement
- 8- A-31-4383 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de rénovation de l'enveloppe de l'école Chomedey-De Maisonneuve – appel d'offres 24-684P1 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4403 Service des ressources financières – école Alice-Parizeau – mise à niveau de la chaufferie et remplacement de drainage pluvial-sanitaire – appel d'offres 25-2929P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4404 Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – remplacement de systèmes d'alarme-incendie, des panneaux électriques secondaires, installation d'un système d'intercom – appel d'offres 25-2930P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4412 Service des ressources financières – école Marie-Rivier, pavillon Legendre – mise aux normes de vides sanitaires – appel d'offres 25-2936P – attribution de contrat
- 12- A-31-4416 Service des ressources financières – école Saint-Enfant-Jésus – remplacement des systèmes d'alarme, d'éclairage d'urgence et installation d'un système intercom – appel d'offres 25-2940P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4418 Service des ressources financières – école Camille-Laurin – mise à niveau de la chaufferie et mise aux normes de DAR – appel d'offres 25-2939P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4419 Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités - appel d'offres 27-635P – première option de renouvellement

- 15- A-31-4424 Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeys – mise à niveau de la chaufferie et remplacement entrée électrique – appel d’offres 25-2942P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-4427 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise annexe – rénovation complète de l’enveloppe extérieure, phase 2 – appel d’offres 25-2944P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-4428 Service des ressources financières – école Sainte-Claire – remplacement du réseau de distribution d’eau potable – phase 2 – appel d’offres 25-2945P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-4431 Service des ressources financières – travaux de nettoyage à taux horaires – appel d’offres 15-339P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-4435 Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – mise à niveau des issues de secours et rénovation de la finition intérieure – appel d’offres 25-2949P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-4437 Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – mise aux normes du DAR – appel d’offres 25-2951P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-4439 Service des ressources financières – école François de Laval – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d’offres 25-2950P – annulation de l’appel d’offres
- 22- A-31-4448 Service des ressources financières – acquisition de deux chargeurs compacts sur chenilles usagés – appel d’offres 27-672P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-4462 Service des ressources financières – fourniture et installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier (2 lots) – appel d’offres 27-628P – exercice de la première option de renouvellement
- 24- A-31-4477 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d’offres 27-668P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-4478 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d’offres 27-667P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 26- A-31-4489 Service des ressources financières – fourniture sur demande de filtres à air – regroupement d’achats proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM) – appel d’offres 29-048R – exercice de la deuxième option de renouvellement de l’entente
- 27- A-31-4496 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction – appel d’offres 27-678P – demande d’autorisation

- 28- A-33-1722 Service des ressources matérielles – école Lucien-Pagé – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation (projet : 037 071 900)
- 29- A-33-1726 Service des ressources matérielles – école Honoré-Mercier – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux (projet : 347 055 420)
- 30- A-33-1729 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols (projet : 257 020 990)
- 31- A-33-1730-A Service des ressources matérielles – école Charles-Bruneau – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser la rénovation finition intérieure phase 1 – séquence 1 (projet : 281 023 550)
- 32- A-33-1731 Service des ressources matérielles – école Sainte-Bernadette-Soubirous – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase d'origine (projet : 409 019 480)
- 33- A-33-1732-A Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des Neiges – dépassement de coûts – révision des frais de services pour la location des équipements dans le cadre du projet de la mise à niveau de chaufferie et du remplacement des systèmes électriques (projet : 115 011 640)
- 34- A-33-1733 Service des ressources matérielles – plan directeur – actualisation du montage financier des travaux prévus à l'école Fernand-Séguin, pavillon Julie-Payette, et demande d'autorisation de lancer l'appel d'offres pour un projet planifié à l'année 2021-2022 et financé dans le budget d'investissement
- 35- Documents d'information :
- a) INF-763 Service du secrétariat général – calendrier des rencontres – année scolaire 2021-2022
- b) A-31-4368 Service des ressources financières – le 6361, 6^e Avenue – reprise et réhabilitation majeure de l'immeuble du 6361, 6^e avenue – phase 2 – réhabilitation – appel d'offres 25-2912P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-1727 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe temporaire – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)

36- Décisions prises hors rencontre

37- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 20 avril 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 20 avril 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mise en disponibilité et non rengagement pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2011-A en date du 26 avril 2021 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la mise en disponibilité et le non rengagement de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2021-2022, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale 2015-2020;

CONSIDÉRANT que le CCSDM doit aviser, avant le 1^{er} juin 2021, le personnel enseignant concerné;

CONSIDÉRANT l'article 85c) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de DÉCLARER en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2021, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe I confidentielle jointe au présent rapport;

- 2° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1^{er} juillet 2021 en raison d'un surplus de personnel, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe II confidentielle jointe au présent rapport;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la présente décision.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non rengagements et mises en disponibilité 2021-2022 pour le personnel enseignant de la formation professionnelle

Document déposé : Rapport A-29-2012-A en date du 15 avril 2021
de Mme Leïla Nouali concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non rengagement et la mise en disponibilité de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2021-2022, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale 2015-2020;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit aviser, avant le 1^{er} juin 2021, le personnel enseignant concerné;

CONSIDÉRANT l'article 85 c) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1^{er} juillet 2021 en raison d'un surplus de personnel, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe confidentielle jointe au présent rapport;
- 2° de METTRE en DISPONIBILITÉ, à compter du 1^{er} juillet 2021, les personnes dont le matricule apparaît à l'annexe confidentielle jointe au présent rapport;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la présente décision.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant et non enseignant – non rengagement pour incapacité – année scolaire 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2013, version corrigée en date du 15 avril 2021 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non rengagement de membres du personnel enseignant et d'un membre du personnel de soutien pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit informer son personnel enseignant et non enseignant avant le 1^{er} juin 2021;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o de NE PAS RENGAGER à compter du 1^{er} juillet 2021, en raison d'incapacité, les personnes dont le matricule apparaît au tableau de l'annexe I du rapport déposé;
- 2^o de MANDATER le Secrétariat général pour qu'il fasse parvenir aux employés concernés une lettre recommandée les informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la présente décision.

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2019 en date du 20 avril 2021 de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du comité du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatifs aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction de l'unité concernée;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale par intérim en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER un congé à temps plein sans traitement pour affaires personnelles à M. Pierre Simard, directeur de l'école Édouard-Montpetit, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

8. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de rénovation de l'enveloppe de l'école Chomedey-De Maisonneuve – appel d'offres 24-684P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4383 en date du 27 avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet de rénovation de l'enveloppe de l'école Chomedey De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 175 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel & Associés* pour le projet de rénovation de l'enveloppe de l'école Chomedey-De Maisonneuve. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

9. Service des ressources financières – école Alice-Parizeau – mise à niveau de la chaufferie et remplacement de drainage pluvial-sanitaire – appel d'offres 25-2929P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4403 en date du 30 avril 2021
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de drainage pluvial-sanitaire à l'école Alice-Parizeau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MÉCANICACTION inc.* au montant de 1 166 594 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 166 594 \$ (avant taxes) à *MECANICACTION inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de drainage pluvial-sanitaire à l'école Alice-Parizeau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – remplacement de systèmes d'alarme-incendie, des panneaux électriques secondaires, installation d'un système d'intercom – appel d'offres 25-2930P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4404 en date du 29 avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de systèmes d'alarme-incendie et des panneaux électriques à l'école Boucher-De La Bruère;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture de l'appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été reçues, et que trois (3) ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT la mise en place par la responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'un comité afin de déterminer si un des soumissionnaires a soumis un prix anormalement bas, tel que stipulé au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (articles 18.2 à 18.9);

CONSIDÉRANT que la soumission analysée par le comité de vérification a été déclarée conforme et que le prix soumis n'a pas été considéré anormalement bas;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 2733-8649 *Québec inc. (Desjardins Sécurité du bâtiment)* au montant de 277 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020 2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 277 777,77 \$ plus taxes à 2733-8649 Québec inc. (*Desjardins Sécurité du bâtiment*) plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d'alarme-incendie, des panneaux électriques à l'école Boucher-De La Bruère;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école Marie-Rivier, pavillon Legendre – mise aux normes de vides sanitaires – appel d'offres 25-2936P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4112 en date du 22 avril 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes des vides sanitaires à l'école Marie-Rivier. pavillon Legendre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Roland Grenier construction ltée* au montant de 319 360 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relève provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 319 360 \$ plus taxes à *Roland Grenier construction ltée* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de vides sanitaires à l'école Marie-Rivier, pavillon Legendre;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Saint-Enfant-Jésus – remplacement des systèmes d’alarme, d’éclairage d’urgence et installation d’un système intercom – appel d’offres 25-2940P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4416 en date du 30 avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des systèmes d’alarme, d’éclairage d’urgence et installation d’un système intercommunication à l’école Saint-Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desjardins Sécurité du Bâtiment (2733-8649 Québec inc.)* au montant de 987 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 987 777,77 \$ plus taxes à *Desjardins Sécurité du Bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d’alarme, d’éclairage d’urgence et installation d’un système intercommunication à l’école Saint-Enfant-Jésus;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Camille-Laurin – mise à niveau de la chaufferie et mise aux normes de DAR – appel d'offres 25-2939P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4418 en date du 26 avril 2021
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes de DAR à l'école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MécanicAction inc.* au montant de 1 268 767 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 268 767 \$ plus taxes à *MécanicAction inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes de DAR à l'école Camille-Laurin;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités – appel d'offres 27-635P – première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4419 en date du 26 avril 2021
de Mmes Radia Dehimi et Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} décembre 2020 à *Les aliments RMS Can-Am inc.* pour une période de sept mois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de sept mois et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que *Les aliments RMS Can-Am inc.* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 1,2 %;

CONSIDÉRANT que *Les aliments RMS Can-Am inc.* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau du service alimentaire et du transport est satisfait des services fournis par *Les aliments RMS Can-Am inc.*;

CONSIDÉRANT que le Bureau du service alimentaire et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Les aliments RMS Can-Am inc.* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RENOUELER le contrat de 224 219,75 \$ plus taxes à *Les Aliments RMS Canam inc.* pour la fourniture sur demande de fruits frais et crudités, pour une première année de renouvellement, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

15. Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeoys – mise à niveau de la chaufferie et remplacement entrée électrique – appel d'offres 25-2942P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4424 en date du 28 avril 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement de l'entrée électrique à l'école Marguerite-Bourgeoys;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Plomberie Charbonneau inc.* au montant de 590 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 590 000 \$ plus taxes à *Plomberie Charbonneau inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique à l'école Marguerite-Bourgeoys;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise annexe – rénovation complète de l'enveloppe extérieure, phase 2 – appel d'offres 25-2944P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4427 en date du 30 avril 2021
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation complète de l'enveloppe extérieure, phase 2 à l'école Saint-Ambroise annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MAÇONNERIE RAINVILLE ET FRERES inc.* au montant de 1 000 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 000 000 \$ plus taxes à *MAÇONNERIE RAINVILLE ET FRERES inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation complète de l'enveloppe extérieure, phase 2 à l'école Saint-Ambroise annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Sainte-Claire – remplacement du réseau de distribution d'eau potable – phase 2 – appel d'offres 25-2945P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4428 en date du 28 avril 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 du remplacement du réseau de distribution d'eau potable à l'école Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *TUYAUTERIE EXPERT inc.* au montant de 639 730 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 639 730 \$ plus taxes à *TUYAUTERIE EXPERT inc.*, pour la phase 2 du remplacement du réseau de distribution d'eau potable à l'école Sainte-Claire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – travaux de nettoyage à taux horaires – appel d'offres 15-339P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4431 en date du 28 avril 2021
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'un ou plusieurs prestataires de services spécialisés en entretien ménager d'urgence, qui pourront collaborer au maintien d'environ 270 bâtiments (actifs ou excédentaires) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront acheminées au prestataire de services qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne refuse ou ne puisse y donner suite dans les délais prescrits, auquel cas les autres prestataires de services sont sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Les services ménagers Roy Itée*
2. *L'Entretien Chevalier inc.*
3. *Ménagez-vous inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats d'une valeur globale de 394 403,55 \$ plus taxes à *Les services ménagers Roy Itée, L'Entretien Chevalier inc. et Ménagez-vous inc.*, pour des services spécialisés en entretien ménager d'urgence. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires.
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

19. Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – mise à niveau des issues de secours et rénovation de la finition intérieure – appel d'offres 25-2949P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4435 en date du 26 avril 2021
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau des issues de secours et rénovation de la finition intérieure à l'école Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Antagon Construction inc.* au montant de 935 740,52 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 935 740,52 \$ plus taxes à *Antagon Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des issues de secours et la rénovation de la finition intérieure;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – mise aux normes du DAR – appel d'offres 25-2951P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4437, version corrigée en date du 30 avril 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes du DAR à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Tuyauterie Expert inc.* au montant de 116 516 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 116 516 \$ plus taxes à *Tuyauterie Expert inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes du DAR à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21.

Service des ressources financières – école François de Laval – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d’offres 25-2950P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-4439 en date du 30 avril 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 à l’école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Parfait Electrique inc.* au montant de 1 264 107,18 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d’entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 34 du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, le CSSDM doit verser une compensation de 5 000 \$ au soumissionnaire qui aurait été déclaré l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 25-2950P pour la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 à l’école François-de-Laval et de retourner en appel d’offres à une période de l’année plus favorable, avec des prix plus compétitifs;
- 2° d’AUTORISER le paiement de la compensation de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme, *Parfait Electrique inc.*

22. Service des ressources financières – acquisition de deux chargeurs compacts sur chenilles usagés – appel d'offres 27-672P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4448 en date du 28 avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition de deux chargeurs compacts sur chenilles usagés pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) dans le but de dispenser les cours requis au programme véhicules lourds routiers du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Brandt Tractor LTD* au montant de 153 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 153 000 \$ plus taxes à *Brandt Tractor LTD* pour l'acquisition de deux chargeurs compacts sur chenilles usagés pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

23. Service des ressources financières – fourniture et installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier (2 lots) – appel d'offres 27-628P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4462 en date du 28 avril 2021
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Abdelaziz Aitamir
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir un fournisseur qui fournira et installera, sur demande, des conteneurs à déchets (lot 1) et de remises extérieures en acier (lot 2), afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal, un contrat a été attribué le 12 mai 2020 à 9389 0325 QUÉBEC inc. (*Laurin conteneurs inc.*) pour une période d'une année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l'entente avec 9389 0325 QUÉBEC inc. (Laurin conteneurs inc.) pour une première année additionnelle (2021-2022);

CONSIDÉRANT que le niveau de service de 9389 0325 QUÉBEC inc. (Laurin conteneurs inc.) est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que 9389 0325 QUÉBEC inc. (Laurin conteneurs inc.) a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle pour les deux lots, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture et l'installation de conteneurs à déchets (lot 1), pour un montant annuel de 55 950 \$ plus taxes, pour la période du 12 mai 2021 au 11 mai 2022;
- 2° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture et l'installation de remises extérieures en acier (lot 2), pour un montant annuel de 127 875 \$ plus taxes, pour la période du 12 mai 2021 au 11 mai 2022.

24. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-668P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4477 en date du 29 avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Weston Foods (Canada) inc.* au montant de 323 568,82 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 104 645,30 \$ plus taxes à *Weston Foods (Canada) inc.* pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

25. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d'offres 27-667P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-4478 en date du 30 avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou deux fournisseurs de produits laitiers (lot 1) et yogourt (lot 2) dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi que dans les organismes communautaires partenaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 est *Agropur Coopérative* au montant de 1 401 239,40 \$ plus taxes et le seul et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2 est *Dubord & Rainville inc* au montant de 1 336 271,55 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats à commandes de 467 079,80 \$ plus taxes, quand applicable, à *Agropur Coopérative* pour la fourniture sur demande de produits laitiers, lot 1 et à *Dubord & Rainville inc* pour la fourniture sur demande de yogourt, lot 2 au montant de 445 423,85 \$ plus taxes, quand applicable. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires.

26. Service des ressources financières – fourniture sur demande de filtres à air – regroupement d'achats proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – appel d'offres 29-048R – exercice de la deuxième option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-4489 en date du 26 avril 2021
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif (SAC)* est un regroupement d'achats opéré par le *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)* et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq centres de services scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adhéré à l'entente du SAC en 2019-2020 pour la fourniture sur demande de filtres à air;

CONSIDÉRANT l'orientation du CSSDM de favoriser la participation à des regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} mars 2019 à *Dafco Filtration Group* pour une période d'une année et que ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'échéance de la première option de renouvellement était le 28 février 2021;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Dafco Filtration Group* pour une année additionnelle (2020-2021) et recommande d'ajuster le montant du contrat à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 96 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement de l'entente pour la fourniture sur demande de filtres à air conclue par le CGTSIM dans le cadre du SAC avec le fournisseur *Dafco Filtration Group*, pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022, pour une consommation annuelle approximative de 150 000 \$ plus taxes.

27. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction – appel d'offres 27-678P – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-4496 en date du 3 mai 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'offrir au Service des ressources matérielles une liste de fournisseurs pour la fourniture sur demande de matériaux de construction;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sera publié spécifiant les besoins du Service des ressources matérielles afin de lui permettre d'avoir une liste de fournisseurs auprès desquels il peut s'approvisionner et avoir un prix unique pour toute la période du contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PUBLIER un appel d'offres utilisant la règle 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* pour la fourniture sur demande de matériaux de construction pour le Service des ressources matérielles.

28. Service des ressources matérielles – école Lucien-Pagé – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation (projet : 037 071 900)

Document déposé : Rapport A-33-1722 en date du 15 avril 2021
de Mme Anne-Marie Parent concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Chauffage Envertek inc.* pour le projet de réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation de l'école Lucien-Pagé, située au 8200, boulevard Saint-Laurent, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à des contraintes de chantier qui ne pouvaient pas être relevées ni par l'analyse des plans ni par la visite sur le site;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'exploitation du Service des ressources matérielles et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Chauffage Envertek inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation de l'école Lucien-Pagé.

29. Service des ressources matérielles – école Honoré-Mercier – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser des travaux (projet : 347 055 420)

Document déposé : Rapport A-33-1726 en date du 21 avril 2021
de Mme Amina Benkorteby concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux de construction à l'école transitoire Honoré-Mercier, située au 1935, boulevard Desmarchais, à Montréal, sont requis pour accueillir une partie de la population scolaire de l'école Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* détient un contrat à exécution sur demande pour réaliser les travaux de construction;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au CSSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres 15-304P est de 8 367 124,62 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement du CSSDM, et par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur homologué *Les Constructions Serbec inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, des travaux de construction à l'école transitoire Honoré-Mercier, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

30. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols (projet : 257 020 990)

Document déposé : Rapport A-33-1729 en date du 22 avril 2021
de Mme Samah Tawil concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Vincent Leclerc Architecte inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols de l'école Notre-Dame-du-Foyer, située au 5955 41^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la surveillance au chantier a été échelonnée sur une plus grande période de temps et pour un plus grand nombre d'heures en raison de différentes circonstances au chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Vincent Leclerc Architecte inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols de l'école Notre-Dame-du-Foyer.

31.

Service des ressources matérielles – école Charles-Bruneau – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser la rénovation finition intérieure phase 1 – séquence 1 (projet : 281 023 550)

Document déposé : Rapport A-33-1730-A en date du 30 avril 2021
de M. Fady Mikhail concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'école Charles-Bruneau située au 2515, rue Holt à Montréal fait présentement l'objet d'un projet de rénovation de la finition intérieure visant majoritairement à remplacer le plafond et l'éclairage de l'ensemble de l'école;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* détient un contrat à exécution sur demande pour réaliser des travaux de construction;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au CSSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la direction générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution de travaux visant le remplacement du plafond et l'éclairage de l'ensemble de l'école Charles-Bruneau située au 2515, rue Holt, par l'entrepreneur homologué *Les Constructions Serbec inc.* dans le cadre de son contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaires et dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

32. Service des ressources matérielles – école Sainte-Bernadette-Soubirous –
dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet
de rénovation du gymnase d'origine (projet : 409 019 480)

Document déposé : Rapport A-33-1731 en date du 21 avril 2021
de Mme Amina Benkorteby concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *SÉLECTION 2000*
pour le projet de la rénovation du gymnase d'origine de l'école Sainte-Bernadette-
Soubirous, située au 6855, 16^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires sont nécessaires pour réalisation
du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des
organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à
établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs
relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale
par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée
par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption
du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan
directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal
(CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que,
par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan
directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements
qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget
d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim
et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou
des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *SÉLECTION 2000* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de la rénovation du gymnase d'origine de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous.

33.

Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des Neiges – dépassement de coûts – révision des frais de services pour la location des équipements dans le cadre du projet de la mise à niveau de chaufferie et du remplacement des systèmes électriques (projet no : 115 011 640)

Document déposé : Rapport A-33-1732-A en date du 4 mai 2021
de M. Nabil Ben Chaabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les produits Énergétique Gal inc.* pour le projet de la mise à niveau de chaufferie et du remplacement des systèmes électriques de l'école Notre-Dame-des Neiges, située au 5309, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Produits Énergétiques Gal inc.* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise à niveau de chaufferie et du remplacement des systèmes électriques à l'école Notre-Dame-des Neiges.

34. Service des ressources matérielles – plan directeur – actualisation du montage financier des travaux prévus à l'école Fernand-Séguin, pavillon Julie-Payette, et demande d'autorisation de lancer l'appel d'offres pour un projet planifié à l'année 2021-2022 et financé dans le budget d'investissement

Document déposé : Rapport A-33-1733 en date du 20 avril 2021
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'historique, l'exposé de la situation et les réponses aux demandes de financement liées aux appels de projets et décrites dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que le début des travaux se fera au départ de la clientèle actuelle vers l'agrandissement du pavillon Hubert-Reeves, soit après le 1^{er} juillet 2021, et donc qu'aucune dépense ne sera imputée au projet avant le début de l'année financière 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le budget doit être autorisé pour procéder à l'appel d'offres qui sera lancé avant la réception des paramètres budgétaires 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les paramètres budgétaires 2021-2022 seront connus avant l'ouverture de l'appel d'offres pour construction;

CONSIDÉRANT que, devant l'ampleur du déficit de maintien de son parc immobilier, il est parfois nécessaire pour le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de réaliser certains projets d'investissement de façon anticipée, dans une optique de gestion responsable des risques;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier proposé au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à initier le processus d'appel d'offres public pour les travaux majeurs de réfection phase 1 de l'école Fernand-Séguin, pavillon Julie-Payette.

35. Documents d'information :

- a) INF-763 Service du secrétariat général – calendrier des rencontres – année scolaire 2021-2022
- b) A-31-4368 Service des ressources financières – le 6361, 6^e Avenue – reprise et réhabilitation majeure de l'immeuble du 6361, 6^e avenue – phase 2 – réhabilitation – appel d'offres 25-2912P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-1727 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe temporaire – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)

36. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

37. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 40.

Secrétariat général – 20 mai 2021